



## SOIRÉE ÉCONOSPHERES N°30

20 octobre 2017 – Université Populaire de Saint Gilles

# Réformes de l'Impôt des Sociétés : Un Pas en Avant, Deux Pas en Arrière ?

Gilles t'Serstevens

Dans un contexte économique caractérisé par une croissance faible et un chômage élevé, les États européens s'adonnent à une joute fiscale afin d'«attirer l'investissement et l'emploi».

En effet, chaque pays tente de jouer sur son taux nominal d'imposition des sociétés ou sur le développement de stratégies de niches fiscales afin d'attirer les entreprises sur leur sol.

La Belgique n'échappe pas à la règle et c'est dans ce cadre que le Gouvernement Michel est parvenu à un accord sur la réforme de l'impôt des sociétés en juillet 2017.

Le taux nominal d'imposition s'élève à l'heure actuelle à 33,99%. La réforme proposée par le Gouvernement le réduirait à 29,4% en 2018 puis à 25% en 2020. La Belgique passerait donc sous la barre symbolique des 30%. Au niveau des PME, fiscalement avantagées, le taux nominal est également revu à la baisse en passant de 25% à 20% sur la première tranche de 100 000 euros de bénéfices.

Avec ses 33,99%, la Belgique est l'un des pays d'Europe avec le taux nominal d'imposition le plus élevé. Cependant, on observe d'une part que ce taux ne fait que diminuer : 56,8% dans les années 1970, 45% en 1982, 43% en 1987, 41% en 1990, 39% en 1993 et enfin 33,99% à partir de 2002. D'autre part, on constate également que même si le taux nominal demeure élevé, le taux effectif, celui qui est réellement payé, avoisine les 15%, c'est à dire proche de la moyenne européenne...

Par conséquent, les mécanismes légaux, ou pas, permettant aux entreprises de diminuer leur base imposable, par exemple les intérêts notionnels, nous autorisent à affirmer que non, la Belgique n'est certainement pas un pays où les entreprises payent plus d'impôts sur leurs bénéfices qu'ailleurs.

Ainsi, les taux nominaux ne permettent pas de saisir réellement la pression fiscale exercée sur les entreprises. Brandir l'argument de la diminution du taux nominal pour stimuler l'investissement et l'emploi pose donc question.

Rappelons qu'en 2016, l'impôt des sociétés a rapporté 14,37 milliards d'euros à l'État tandis que l'impôt des personnes physiques en a rapporté près de 47 milliards. Si on observe le total des recettes fiscales de l'État en 2016, près de 186 milliards d'euros, on constate que l'impôt sur les sociétés n'en représente même pas 10%...